

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

AVIS

RELATIF À L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNES PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR L'UNION INTERPROFESSIONNELLE DU VIN DE CAHORS (UIVC) POUR L'ANNEE 2024

L'Union Interprofessionnelle du Vin de Cahors (UIVC) a demandé une extension de l'avenant à son accord interprofessionnel 2022-2024 relatif aux cotisations interprofessionnelles perçues au profit de l'Union Interprofessionnelle du Vin de Cahors (UIVC) pour l'année 2024.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du présent avis.


Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe au présent avis et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante :
consultationcvo-boissons-alcoolisees.dgpe@agriculture.gouv.fr
en indiquant en objet du message « UIVC – CVO 2024 » ;
- soit par écrit à l'adresse suivante :
Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
Service du développement des filières et de l'emploi
Sous-direction des filières agroalimentaires
Bureau du vin et autres boissons
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris cedex 07 SP

Organisation interprofessionnelle : UNION INTERPROFESSIONNELLE DU VIN DE CAHORS	U.I.V.C.
Période	01/01/2024 au 31/12/2024
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés. Budget général : 448 000€ HT 100 000 HL X 4.48 € HT
<u>a) connaissance de la production et des marchés</u> Objet et description de la ou les action(s) : <ul style="list-style-type: none"> - Intelligence économique : veille médiatique (presse, web), économique (stats export not.), concurrentielle (benchmark) 4500 € - Panels CNIV et Vin et Société via l'IVSO par convention. 32 165 € - Participation aux ateliers du vin Rayon Boisson à Paris / Atelier de tendances 800 € 	
<u>b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales;</u> Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union;</u> Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>d) commercialisation;</u> Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>e) protection de l'environnement;</u> Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>f) actions de promotion et de mise en valeur de la production;</u> Objet et description de la ou les action(s) : <ul style="list-style-type: none"> - Promotion internationale 3 000€ ⇒ Relation presse - Promotion nationale 174 520€ ⇒ Participation salon Wine Paris ⇒ Organisation campagne d'animation caviste dans toute la France (Cahors Révélation Malbec) ⇒ Agence de presse /accueils presse ⇒ Communication digitale - Promotion locale (Destination Cahors Malbec et Cahors Malbec Lounge) 10 000€ ⇒ Animation événementielle des vins de Cahors au Cahors malbec Lounge ⇒ Participation au salon gastronomique Lot of Saveurs à Cahors ⇒ Participation au festival Ecaussystème - Promotion & développement général 165 655€ 	
<u>g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques;</u> Objet et description de la ou les action(s) :	

<p><u>h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique;</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	
<p><u>i) études visant à améliorer la qualité des produits;</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	
<p><u>j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement;</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	
<p><u>k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage;</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	
<p><u>l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits;</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	
<p><u>m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments;</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	
<p><u>n) gestion des sous-produits.</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>	
<p>II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés</p>	
<p>(taux de CVO, répartition des appellations par groupe le cas échéant, assiette, opérateur qui supporte le paiement)</p> <p>4.48 euros H.T. l'hectolitre AOP Cahors commercialisé viticulture et négoce ressortissants de l'Interprofession vin de Cahors et des Côtes du Lot.</p>	
<p>signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle</p> <p>le Président délégué, S.Sigaud</p>  <p>Le Président, C. Tannière</p> 